

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2021

VISANT À PROTÉGER LES JEUNES MINEURS DES CRIMES SEXUELS - (N° 3939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 293

présenté par
Mme Louis

ARTICLE 7

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« Elle »

les mots :

« La juridiction »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.